

Courbevoie, le 18 mai 2016

DECISION n° 2016 – 112

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle,

Vu les articles R. 421-1 à R. 421-12 du code de la propriété intellectuelle, relatifs à la qualification et à l'organisation professionnelle en matière de propriété industrielle ;

Vu l'article 12 de l'arrêté du 23 septembre 2004 modifié,

DECIDE

Article 1 Sont désignés comme titulaires au titre des personnes qualifiées pour le jury d'examen de qualification en propriété industrielle - mention brevets d'invention

Mme GOULARD Sophie
MM. De BEAUFORT François-Xavier
DELPRAT Olivier
GENDRAUD Pierre

Article 2 Sont désignés comme suppléants au titre des personnes qualifiées

Mme CARION TARAVELLA Brigitte
MM. BONNIER Patrick
ENDERLIN Eric
POTDEVIN Emmanuel

Article 3 La décision n° 2015-25 du 3 mars 2015 est abrogée.

Article 4 La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle et mise en ligne sur le site internet de l'INPI (www.inpi.fr).


Yves LAPIERRE
Directeur général